Bruno Roger-Petit vs Rachid Arhab

16/03/2010 à 16h01

Revenant aujourd'hui dans un billet sur l'affaire Zemmour, le journaliste et chroniqueur du Post Bruno Roger-Petit porte de graves accusations contre Rachid Arhab, qui selon lui serait président du CSA "dans la plus totale illégalité" et instrumentaliserait l'affaire Zemmour pour régler ses comptes avec Canal +, concurrent de France 2.



Faut-il rappeler que Rachid Arhab siège au CSA depuis 2006 dans la plus totale illégalité, sans se soucier de la loi et de tous les principes généraux du droit en la matière?

Faut-il rappeler qu'il s'est fait octroyer une simple mise en disponibilité de France 2, qui met entre parenthèses son contrat de travail au double mépris de la convention collective des journaliste de l'audiovisuel public et des dispositions légales régissant le CSA qui interdisent à tout membre du CSA d'avoir un quelconque lien ou intérêt avec une entreprise du secteur audiovisuel?

Faut-il rappeler que toutes les décisions du CSA de sanctionner des chaînes autres que France 2 sont désormais très mal perçues par les autres chaînes? Ainsi que le rappelle le spécialiste des médias du Point, Emmanuel Beretta: « L'indépendance juridiquement organisée des membres

du CSA exige que tout lien soit coupé avec un acteur du PAF.

Toute décision du CSA à laquelle les deux membres (Rachid Arhab et Françoise Laborde, tous deux dans la même situation par rapport à France 2; NDLR) apportent leur vote crée une situation juridique de conflit d'intérêt absolument désastreuse. Surtout quand il s'agit de sanctionner TF1 et Canal+… Une sanction prochaine de France Télévisions sur la déontologie ne réparerait pas la situation initiale : l'illégalité du "détachement" des deux membres qui fragilise tout l'édifice du CSA… ». Il en va de même pour le cas Zemmour, tant juridiquement que déontologiquement, car à travers Zemmour, c'est aussi Canal, diffuseur de la séquence, qui est visé.
Comment peut-on donner des leçons de morale alors que l'on se trouve soi-même dans une situation illégale, et sur une question pareille en outre? Comment peut-on prendre le risque de passer pour un Tartuffe des temps médiatiques paré des vertus de la déontologie travesties par le déni? Pour ma part, j'en reste pantois.
Suite